

ARLANC
AMBERT
Auvergne (63)

3 Rallie de la Fourme



28 & 29 JUILLET 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER

Coupe de France des Rallyes
Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

Avec le soutien de :



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ



REGLEMENT PARTICULIER

30^{ème} Rallye Régional de la Fourme d'Ambert

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : 5 juin 2023
- Ouverture des engagements : 5 juin 2023
- Clôture des engagements : 17 juillet 2023
- Parution du carnet d'itinéraire : 22 juillet 2023
- Dates et heures des reconnaissances : samedi 22 et dimanche 23 juillet 2023 de 8h à 22h.
- Vérifications des documents et des voitures le vendredi 28 juillet 2023 de 15h30 à 22h à la salle des Fêtes d'Arlanc (pas de vérifications le samedi matin)
- Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 28 juillet 2023 à 15h à la Salle Omnisports d'Arlanc (parc surveillé)
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le vendredi 28 juillet à 20h à la salle des Fêtes d'Arlanc
- Publication des équipages admis au départ le vendredi 28 juillet à 22h30 à la salle Omnisports d'Arlanc
- Publication des heures et ordres de départ le vendredi 28 juillet à 22h30 à la salle Omnisports d'Arlanc
- Briefing des commissaires le samedi 29 juillet à 6h30 à la salle des Fêtes d'Arlanc
- Départ à la salle Omnisports d'Arlanc le samedi 29 juillet à 8h
- Arrivée à la salle Omnisports d'Arlanc le samedi 29 juillet à 18h33 (1ère voiture)
- Vérification finale le samedi 29 juillet au garage Renault, route nationale à Arlanc.
- Publication des résultats du rallye le samedi 29 juillet, 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la salle Omnisports d'Arlanc
- Remise des prix le samedi 29 juillet à 22h sur le podium ou à la salle Omnisports d'Arlanc

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 30ème Rallye Régional de la Fourme les 28 et 29 juillet 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le visa de la FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne N° 357 en date du 13 mai 2023.

Comité d'Organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mrs Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Mmes Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT

Secrétariat du Rallye, Adresse : Team Livradois/ La Chaux / 63990 JOB

Téléphone : 06.62.81.91.75 ou 06.50.17.97.60

Permanence du Rallye : 06.50.17.97.60 (S. Gervais) Mail : teamlivradois@orange.fr

Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne

Adresse : M. Marc HABOUZIT / Route du Puy / 43150 LAUSSONNE

Co-organisateur : Team Livradois / La Chaux / 63990 JOB

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Armand AGOSTINHO Licence n° 12 775
Commissaires Sportifs	Mme Martine VINCENT Licence n° 44 420 M. Régis VINCENT Licence n° 47 545
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Martine CELLE Licence n° 196 664
Directeur de Course	M. Daniel BERTHON Licence n° 1621
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. Denis MOCELLIN Licence n° 3310 Mme Christelle HABOUZIT Licence n° 128 356
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Catherine CHIORU Licence n° 8654 M. Thierry DUPECHER Licence n° 3564
Autorité	M. Marc HABOUZIT Licence n° 7145 M. Fabien PASCAL Licence n° 154 264
Commissaire Technique responsable	M. Emeric PASCAL Licence n° 37 568
Commissaires Techniques adjoints	M. Christian ALLOIN Licence n° 13 706 M. André BOIVIN Licence n° 3572 M. Gérard JOUVHOMME Licence n° 51 582 M. Hervé CANTAT Licence n° 207 953 M. Yves MEUNIER Licence n° 305 220
Commissaire Technique stagiaire	M. Jean-Luc MICHALON Licence n° 53 013
Médecin chef	Dr Christine LESPIAUCQ Licence n° 46 467
Chargés des relations avec les concurrents	M. Dominique LASSUS Licence n° 30 953 Mme Magali VIDAL Licence n° 179 595 M. André LIOGIER Licence n° 171 369
Juges de faits	M. Michel JUILLARD Licence n° 12 787 M. Jean-Paul CAPPY Licence n° 189 070
Chargée des relations avec la presse	Mme Emeline BREUIL Licence n° 148 499

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 (coef 2), pour le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne, le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne et le Challenge Hankook Rallye Cup.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 28 juillet 2023 de 15h30 à 22h à la Salle des Fêtes d'Arlanc (pas de vérifications le samedi matin).

Les vérifications finales seront effectuées le samedi 29 juillet 2023 à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route Nationale d'Arlanc. Taux horaire de la main d'oeuvre 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17 juillet 2023.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (310 x 2)
- une réduction de 20€ sera accordée à tout équipage 100% ASA Velay-Auvergne, une de 10€ pour tout équipage 50% ASA Velay-Auvergne.
- Une réduction de 20€ sera accordée aux équipages venant de plus de 200 km, portant ainsi l'engagement à 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

R5/Rallye2, Rallye2Kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, FRC, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.2.1 L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs d'assistance situés sur le parking des Ets CompteR à Arlanc ainsi que sur l'esplanade de la zone de Loisirs (plan d'eau) à Ambert.

ASSISTANCE INTERDITE en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé).

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans.
- disposer d'une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont CDM Intérim, PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, Syk'Elec, AOP Fourme d'Ambert, Tresse Industrie et Cronie Events.

La publicité facultative est 3D Autos et Garage Perrier Benoît sur les bandeaux de pare-brise et OMERIN à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

Si ces publicités venaient à être modifiées, les nouvelles seraient communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 30ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 172,300 km.

Il est divisé en 3 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,200 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1/3/5 : Baffie-Fontlobines = 7,200 km

ES2/4/6 : Chadernolles-Grandrif = 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le samedi 22 et le dimanche 23 juillet 2023 de 8h à 22h Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 22 juillet au Café Lyonnais « Chez Gazon » - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT

le samedi 22 juillet et le dimanche 23 juillet au Café de Paris / PMU - 12 place Charles de Gaule - 63220 ARLANC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.17.3P S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route sur laquelle se déroule l'épreuve est bloquée (par la voiture d'un concurrent en panne ou accidentée) et ne permet pas aux concurrents de passer en déviant l'obstacle. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou aux officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye de transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'enlèvement de sa voiture, les frais étant à sa charge sauf accord conclu entre lui-même et les dépanneurs sur place.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 8 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)
- 1 engagement pour l'édition 2024 du rallye sera tiré au sort parmi tous les équipages ayant pris le départ, le gagnant devra être physiquement présent pour obtenir son engagement gratuit.

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	310 euros (- 50% si moins de 4 partants) (290 euros si bénéficiaire d'une réduction)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

CLASSEMENT FEMININ (équipage 100% féminin)

Première	100 euros + une coupe
----------	-----------------------

Total des prix distribuables: 20270 euros

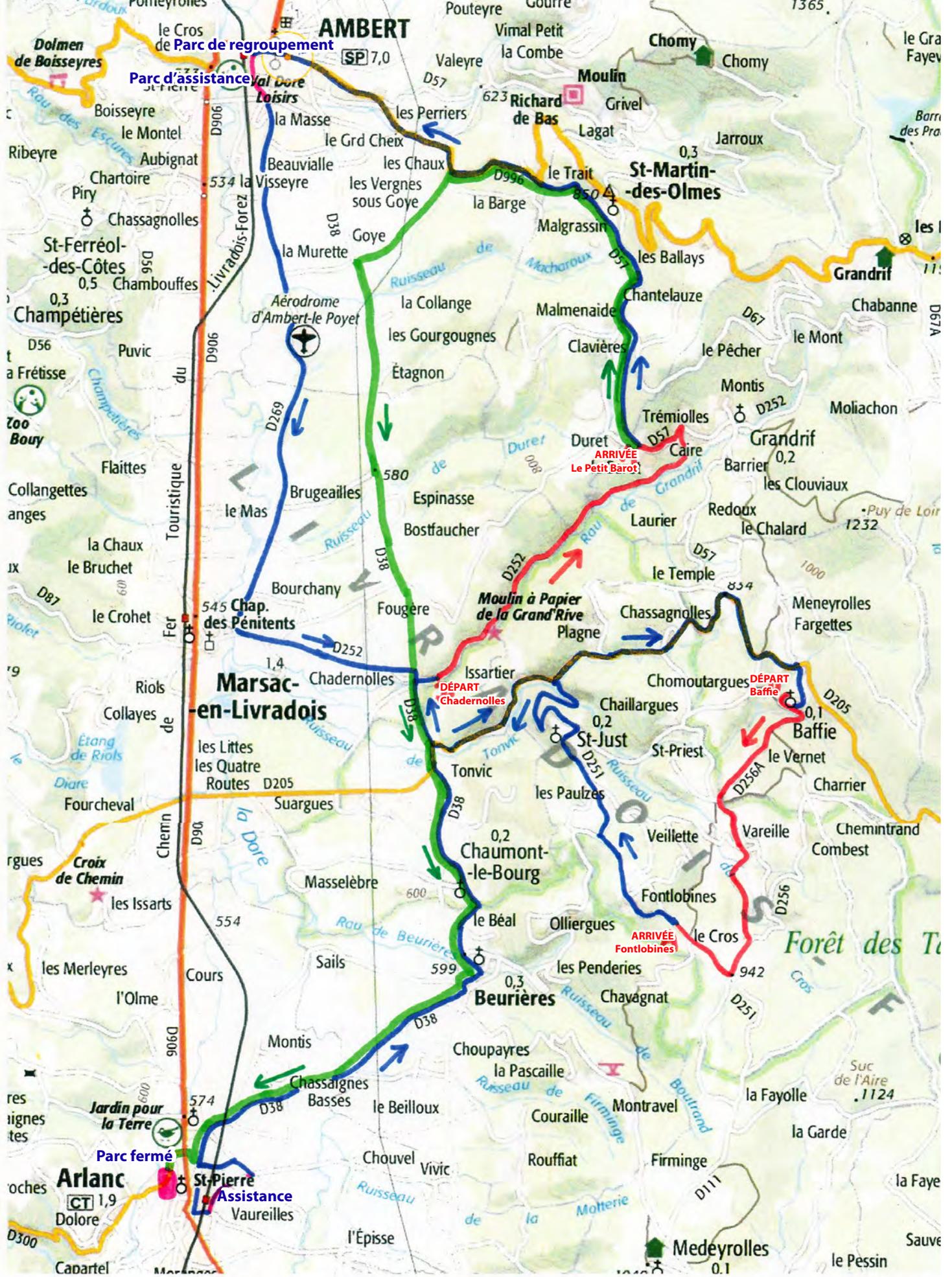
Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

La remise des prix se déroulera le samedi 29 juillet 2023 à 22h à la Salle Omnisports d'Arlanc.

Les équipages primés recevront leur chèque par courrier.

Rallye régional de la Fourme 2023

Contrôles	Tricolore	Autorité	Info	Promo	Promo	000	00	0	1ère voit.	Der. voit.	Damier
	01:05	01:00	00:45	00:35	00:30	00:25	00:20	00:10	00:00	03:20	03:25
CH 0A sortie par Arlanc	06:55	07:00	07:15	07:25	07:30	07:35	07:40	07:50	08:00	11:20	11:25
CH 0B entrée zone assistance Arlanc	07:03	07:08	07:23	07:33	07:38	07:43	07:48	07:58	08:08	11:28	11:33
CH 0C sortie zone assistance Arlanc	07:20	07:25	07:40	07:50	07:55	08:00	08:05	08:15	08:25	11:45	11:50
CH 1 entrée Baffie	07:50	07:55	08:10	08:20	08:25	08:30	08:35	08:45	08:55	12:15	12:20
DES 1 Baffie	07:53	07:58	08:13	08:23	08:28	08:33	08:38	08:48	08:58	12:18	12:23
CH 2 Chadernolles	08:28	08:33	08:48	08:58	09:03	09:08	09:13	09:23	09:33	12:53	12:58
DES 2 Chadernolles	08:31	08:36	08:51	09:01	09:06	09:11	09:16	09:26	09:36	12:56	13:01
CH 2A entrée parc de regroupement Ambert	09:03	09:08	09:23	09:33	09:38	09:43	09:48	09:58	10:08	13:28	13:33
CH 2B sortie parc de regroupement entrée parc d'assistance Ambert	10:13	10:18	10:33	10:43	10:48	10:53	10:58	11:08	11:18	14:38	14:43
CH 2C sortie parc d'assistance Ambert	11:25	11:30	11:45	11:55	12:00	12:05	12:10	12:20	12:30	15:50	15:55
CH 3 entrée Baffie	12:00	12:05	12:20	12:30	12:35	12:40	12:45	12:55	13:05	16:33	16:30
DES 3 Baffie	12:03	12:08	12:23	12:33	12:38	12:43	12:48	12:58	13:08	16:36	16:33
CH 4 Chadernolles	12:38	12:43	12:58	13:08	13:13	13:18	13:23	13:33	13:43	17:11	17:08
DES 4 Chadernolles	12:41	12:46	13:01	13:11	13:16	13:21	13:26	13:36	13:46	17:14	17:11
CH 4A entrée parc de regroupement Ambert	13:13	13:18	13:33	13:43	13:48	13:53	13:58	14:08	14:18	17:46	17:43
CH 4B sortie parc de regroupement entrée parc d'assistance Ambert	14:23	14:28	14:43	14:53	14:58	15:03	15:08	15:18	15:28	18:56	18:53
CH 4C sortie parc d'assistance Ambert	15:35	15:40	15:55	16:05	16:10	16:15	16:20	16:30	16:40	20:08	20:05
CH 5 entrée Baffie	16:10	16:15	16:30	16:40	16:45	16:50	16:55	17:05	17:15	20:35	20:40
DES 5 Baffie	16:13	16:18	16:33	16:43	16:48	16:53	16:58	17:08	17:18	20:38	20:43
CH 6 Chadernolles	16:48	16:53	17:08	17:18	17:23	17:28	17:33	17:43	17:53	21:13	21:18
DES 6 Chadernolles	16:51	16:56	17:11	17:21	17:26	17:31	17:36	17:46	17:56	21:16	21:21
CH 6A entrée parc fermé Arlanc	17:28	17:33	17:48	17:58	18:03	18:08	18:13	18:23	18:33	21:53	21:58



épreuve spéciale



parcs d'assistance et de regroupement



secteur de liaison



liaison finale



PEUGEOT AMBERT

Garage BORDEL



**VENTE VÉHICULES NEUFS
et OCCASIONS**

**MÉCANIQUE
CARROSSERIE - PARE BRISE
DÉPANNAGE 24h/24 - LOCATIONS VEHICULES**

Route du Puy - 63600 AMBERT - Tél. 04 73 82 03 91

Emmanuel
Mavel.

04 73 95 00 26

111, route nationale
63220 ARLANC

Vente de véhicules
neufs et occasions

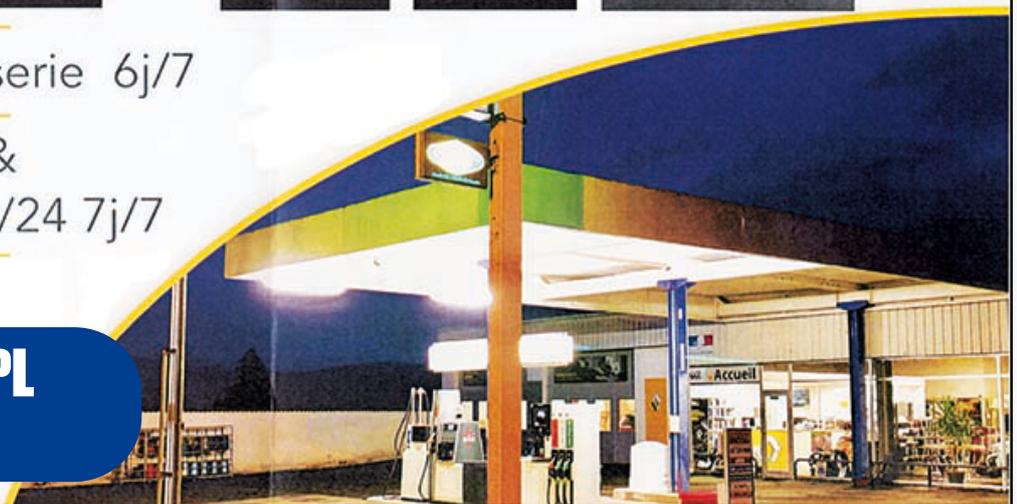


Mécanique & Carrosserie 6j/7

Dépannage &
Station Service 24h/24 7j/7

NOUVEAU !

**Piste 24h/24 PL
et AdBlue**



Adresse utiles

Offices de tourisme d'Ambert - Tél. 04 73 82 61 90

Office de tourisme du Pays d'Aranc - Tél. 04 73 95 03 55